demment, M. McQueen et M. Davey en sont venus à la même conclusion que quelques-uns d'entre nous savoir: que tant que ce pays maintiendra sa politique de protection, il ne pourra progresser. père que la promesse faite par le ministre de la justice sera remplie et qu'on produira ce rapport, et s'il nous est impossible de convaincre le gouvernement que sa politique fiscale est contraire aux intérêts du pays, j'espère que le rapport des délégués l'amènera au moins à se demanders'il vaut mieux persévérer dans cette politique, que d'opérer une réforme de nature à rendre nos concitoyens plus prospères et, par suite, à engager les immigrants à venir dans ce pays. Ce qu'il nous faut ici, c'est la population; le pays ne peut progresser sans cela ; et si l'immigration doit être retardée par les rapports de ces délégués hostiles à notre politique fiscale, je crois qu'il est temps que cette politique soit modifiée du tout au tout.

M. McMULLEN: Si la chose est à propos, j'aimerais à attirer l'attention du ministre chargé du service de l'immigration sur le rapport, qu'il a peutêtre remarqué dans le numéro d'avril de la Noth American Review, d'un comité nommé par le gouvernement des Etats-Unis pour faire une enquête et faire rapport sur le courant de l'immigration aux Etats-Unis, en vue de le purger des éléments non désirables à titre de colons, tels que les immigrants dénués de ressources. S'il veut bien lire ce rapport, il verra que le comité y déclare que tant qu'on n'aura pas établi de meilleurs règlements entre les parties nord des Etats-Unis et du Canada, on peut s'attendre à voir continuer l'arrivée d'immigrants qui prêtent à objection. Ils viennent au Canada, sont reçus ici et, éventuellement, traversent la frontière et vont aux Etats-Unis.

C'est une déclaration très importante à mettre en regard de celle que le ministre vient de faire et qui comporte que le gouvernement va accorder une prime à tout chef de famille, outre une autre somme à chaque membre de la famille, pour payer leur transport dans ce pays; un rapport de ce comité indique clairement qu'une très forte proportion des immigrants, et même une forte proportion de ceux d'entre eux qui constituent un élément non désirable, viennent au Canada afin de pouvoir traverser la frontière et se rendre aux Etats-Unis. On ne prend pas, au sujet des immigrants qui voyagent sur les lignes canadiennes, les précautions qui sont prises à l'égard de ceux qui voyagent sur les lignes américaines. Ces dernières sont obligées de prendre sur elles la responsabilité de ramener ceux des immigrants qui sont sujets à objection, mais aucun mode de ce genre n'est appliqué ici. Une fois qu'ils sont venus avec l'approbation d'un agent d'immigration, on les reçoit, pourvu qu'ils soient physiquement bien constitués; et voici ce qu'ils font : d'abord, ils reçoivent une prime en venant ici, puis ils éludent l'inspection rigoureuse à laquelle ils seraient soumis en arrivant dans un port américain. Nous allons dépenser cette année, une très forte somme dans l'application du mode d'immigration projeté, et ces gens, connaissant la facilité qu'ils ont de traverser aux Etats-Unis, profiteront de la prime qui leur est offerte, puis traverseront la frontière, de sorte que nous leur aurons aidé à se rendre aux Etats-Unis, où ils n'auraient pas été admis s'ils étaient venus par une ligne américaine. J'aimerais que le ministre se procurât une copie de ce rapport, et s'il veut y donner son atten-

tion, il y trouvera des renseignements qui pourront lui être utiles dans la solution de cette question.

Quant à ce rapport des délégués, je crois qu'il est malheureux que le gouvernement l'ait renvoyé. Il est incontestable qu'on devrait nous comuniquer tous les rapports qui coûtent de l'argent au pays; et si je ne puis soulever d'objection très sérieuse à l'idée émise par le ministre de la justice, je dois déclarer en même temps qu'il a créé l'impression que cette question a été traitée d'une façon très cavalière. Les Communes du Canada ont droit d'être traitée avec courtoisie, et tous renseignements auxquels elles ont droit devraient être produits ici quand le parlement est en session.

Comme le ministre de l'agriculture savait que le parlement se réunirait peu de temps après qu'il eut reçu ce rapport, son devoir était de se mettre en mesure, en en faisant faire une copie et d'en communiquer le contenu à cette chambre, afin que dans le cas où un débat surgirait, les renseignements recueillis par les délégués fussent en la possession de la chambre. Au lieu de cela, il se trouve dans la malhenreuse position d'avoir à admettre qu'il n'a jamais lu le rapport et que, bien qu'il ait un personnel nombreux sous son contrôle, il n'a pas eu

la précaution d'en faire faire une copie.

Il est très désirable que nous ayons ce rapport. Il se peut qu'il contienne des remarques qui ne soient pas un hommage pour le gouvernement en ce qui concerne sa politique fiscale. Je ne sais pas s'il en est ainsi ou non, mais s'il en est ainsi, nous devrions le savoir. Quand nous recueillons, en dehors de l'arène politique, des renseignements de personnes indépendantes, ayant de grandes connaissances, on devrait communiquer au peuple toute remarque que ces personnes daignent faire relativement à notre politique d'immigration, ces remarques fussent-elles désagréables au gouvernement. J'espère que le ministre aura le soin de se procurer une copie du rapport relatif à l'immigration sur lequel j'ai attiré son attention, je veux dire le rapport de la commission chargée par le gouvernement américain de faire une enquête sur l'opportunité de persévérer dans sa politique actuelle, et il y verra qu'on y attire l'attention sur l'entrée dans le pays vid le Canada, d'une forte proportion d'immigrants sujets à objection; et jusqu'à ce que des règlements très rigoureux de quarantaine aient été établis entre le Canada et les Etats-Unis, la commission américaine ne présage rien de mieux pour l'avenir que ce qui aeu lieu dans le passé.

M. CARLING: Je désire corriger la fausse impression dans laquelle se trouve l'honorable député au sujet de la prime accordée aux immigrants. On n'accorde pas de prime aux gens qui ne font que passer dans le pays, mais à ceux qui se font colons réels. Nous n'aidons pas aux immigrants à payer leur passage, mais nous offrons une prime de \$10 à tout chef de famille et de \$5 à tout membre de famille âgé de plus de 12 ans, quand ils s'établissent dans la province du Manitoba ou les territoires; mais s'ils ne se font pas colons, ils ne reçoivent pas de prime. J'ai expliqué cela l'autre soir.

M. McMULLEN: Si cette prime est distribuée en proportion du nombre de personnes qui s'établissent réellement dans le pays, et que les chiffres pour cette année ne soient pas plus exacts que ceux des années passées, nous serons loin d'avoir des renseignements exacts.

M. WATSON.